

COMPTE RENDU DU CONSEIL**MUNICIPAL**

Séance du 09 février 2023 à 19h

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15

En exercice = 15

Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion

03 février 2023

Date d'affichage du CR : 20/02/2023

L'an deux mil vingt-deux, le 02 février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : Laëtitia FOURY, Aube MOURET, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA.

Messieurs : Stéphane BRIONI, Fabien CRUVEILLER, Pierre DURANDET, John HUISMAN, Laurent ROQUE, Philippe PINCHARD, Jérémy Brito, Didier Durand

Absents excusés:

Catherine Bouchet, Xavier Thaler

Absent : Nicolas Rome

Pouvoirs : Xavier Thaler à Sophie Poujol, Catherine Bouchet à Laurent Roque.Secrétaire de séance : Monsieur ROQUE Laurent**Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2023 au M14

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption

Sophie POUJOL propose au Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits,

| | | |
|-------------|---------------|---------|
| Chapitre 20 | 23 000 x 25 % | 5 750€ |
| Chapitre 21 | 269 700 x 25% | 67 425€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2023 au M49

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption

Sophie POUJOL propose au Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits,

| | | |
|-------------|---------------|----------|
| Chapitre 20 | 48 000 x 25% | 12 000€ |
| Chapitre 21 | 5 500 x 25% | 1 375€ |
| Chapitre 23 | 700 000 x 25% | 175 000€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Régularisation cadastrale

M. Brioni expose les tenants et aboutissants de la régularisation des limites cadastrales de la parcelle AE112 et de sa rétrocession gracieuse à la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Plan Communal de Sauvegarde

Afin de répondre à la nécessité d'une refonte, mise en conformité et actualisation de ce document incontournable en matière de sécurité, le conseil municipal approuve le recours à l'accompagnement d'un bureau d'étude dont la mission consistera notamment à réaliser un diagnostic des risques et moyens opérationnels communaux, définir les procédures d'alerte et d'information de la population ainsi que l'organisation communale de crise pour un montant prévisionnel de la mission à 4300 euros HT.

Le conseil émet également un avis favorable pour la vérification et le changement éventuel du défibrillateur ainsi que l'installation d'un second le cas échéant.

Les raisons et modalités de mise en œuvre d'une application d'informations communale « Intra Muros » sont également exposées.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux mairie-école (point d'étape)

Un point d'étape du projet est exposé. Les entreprises souhaitant postuler à l'appel d'offre visitent les locaux en février. Fin du chantier prévisionnelle au mois d'août 2023.

Programmation culturelle 2023

M. Laurent Roque expose :

1/ FÊTE DE LA MUSIQUE LE 17 JUIN 2023

1ère partie : DUO DARC à 19h30 => duo acoustique, variété française et internationale

2 ème partie : Groupe INDIANOLA à 21h => groupe blues / rock (budget : 350 €)

Buvette :

Bar Beau Rivage

Petite restauration :

3 foodtrucks : - Foodtruck Les saveurs de Maëlle (burgers / frites / un plat chaud : gardianne ou daube) => ok

- Le foodtruck de Nini et Sandrine (Snacking) => ok

- Foodtruck À l'heure du goûter (glaces, crêpes, churros, gaufres + hot dogs / frites) => ok

2/ CINÉMA EN PLEIN AIR (place du château) LE DIMANCHE 9 JUILLET 2023 Á 21H30

=> offert par la Communauté des Communes du Piémont Cévenol

=> choix du film par la commission de la culture quelques semaines avant la séance => tarif entrée (5 €)

3/ JOURNÉE DU PATRIMOINE LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023

=> Proposition de Cathy Bouchet et Laurent Roque : remettre en état un chemin communal ou rural (qui part de derrière la mare et qui remonte les vignes et terres pour arriver en face la montée du chemin de la salée), retrouver son nom ou le rebaptiser et faire un petit apéritif sur place ou placette école des mas

=> Proposition de Cathy Bouchet: rechercher et remettre en état un puits communal qui se trouve au Mas Blacoux, au chemin du mazet

=> idée d'une « ballade patrimoniale » : rdv au parcours de santé à 9h30 avec petit déjeuner offert (café, jus de fruits, viennoiseries...), départ pour la voie verte par le chemin des vignes, chemin de Costelongue, mare de St Donnat, chemin rural remis en état, pause à l'école des mas sur la placette autour de la fontaine, direction chemin de la gare, voie verte et retour devant le foyer / la mairie / le temple pour terminer au parcours de santé.

- Le parcours peut être revu et retravaillé

4/ FÊTE DE NOËL (voir partenariat avec l'APE) le vendredi 8 décembre ou le samedi 9 décembre 2023

Programme à définir, budget prévisionnel 2000 €

Propositions et suggestions:

- animation musicale
- illuminations
- feux d'artifice
- petit marché de Noël
- repas(aligot/saucisses...)
- buvette (voir partenariat avec l'APE)

MAM (Point d'information)

L'ouverture est prévue au premier mars 2023. Une convention d'occupation est en cours d'élaboration fixant le loyer mensuel à 700 euros hors charges eau, électricité...

QUESTIONS DIVERSES :

Ont été abordés le transfert obligatoire aux EPCI de l'eau et l'assainissement en 2026, , les travaux de déploiement de la fibre optique, le nettoyage du château d'eau, le fonctionnement de la station de pompage, du hangar technique, du matériel roulant, l'état des points de collecte des ordures ménagères.

Fin de la séance à 20:30